

LISTE V - (CANADA)

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base (Taux appliqué)	Taux de consolidation
	Ouvrages en fil de fer ou d'acier, savoir:		
40111-1	Fil barbelé	10 p.c.	6.8 p.c.
40112-1	Toile, treillis, grillage et tamis	12½ p.c.	8 p.c.
40113-1	Câbles et torons métalliques, n.d.; fils tordus, tressés, câblés ou autrement réunis, n.d.	15 p.c.	9.2 p.c.
40114-1	Câble métallique, recouvert ou non, devant servir exclusivement à des opérations de pêche commerciale	10 p.c.	6.8 p.c.
	Fils de tous métaux ou d'alliages de métaux, n.d.:		
	À un seul brin, non recouverts ni revêtus:		
40121-1	Cuivre et nickel	12½ p.c.	4.5 p.c.
40121-2	N.d.	12½ p.c.	8 p.c.
40122-1	À un seul brin, recouverts ou revêtus	15 p.c.	10 p.c.
40123-1	Tordus, tressés, câblés ou autrement réunis, armés d'acier ou non, recouverts ou revêtus ou non, y compris câbles, cordages et torons	17½ p.c.	10.2 p.c.
40130-1	Toiles ou treillages en fils métalliques, y compris la toile en fils Fourdrinier, de cuivre ou d'alliages de cuivre contenant 50 p.c. ou plus, en poids, de cuivre	17½ p.c.	10.2 p.c.
	Ressorts de fer ou d'acier:		
40401-1	Pour les organes de roulement ou de traction des véhicules de chemin de fer, y compris les locomotives et les tenders	17½ p.c.	15 p.c.
40402-1	Pour les organes de roulement d'autres véhicules, n.d.	17½ p.c.	10.2 p.c.
40500-1	Ressorts, de fer ou d'acier, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de bandes herniaires pour servir exclusivement à la fabrication de bandes herniaires, dans leurs propres fabriques, sous le régime de règlements établis par le Ministre	† En fr.	En fr.

† Taux de base non-consolidé sous le GATT.